PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE CACOUNA

Le 4 février 2013

Procès-verbal de la session régulière du conseil de la Municipalité de Cacouna, tenue le 4 ième jour de février deux mille treize (2013) à 19h30, à la salle municipale située au 415, rue de l'Église à Cacouna, lieu ordinaire des sessions de ce conseil.

Présences:

Gilles D'amours	#1	présent
Rémi Beaulieu	#2	absent
Francine Côté	#3	présente
Gilbert Dumont	#4	présent
André Guay	#5	présent
Carol Jean	#6	présent

1. Ouverture de l'assemblée et mot de bienvenue

La séance est ouverte à 19h30, la mairesse, Madame Ghislaine Daris préside l'assemblée et Madame Madeleine Lévesque, directrice générale et secrétaire-trésorière, rédige le procès-verbal.

2013-02-26.2 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Carol Jean et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que l'ordre du jour soit adopté tel que lu et que le point « affaires nouvelles » reste ouvert pour ajout si nécessaire.

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
 - 3.1 Session ordinaire du 14 janvier 2013
- 4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 4.1 Ratification des déboursés et adoption des comptes du mois
 - 4.2 Les Fleurons du Québec
 - 4.3 CRE Bas-Saint-Laurent adhésion
 - 4.4 ADMQ cotisation annuelle
 - 4.5 Croix-Rouge
 - 4.6 Info-Dimanche hommage des bénévoles
 - 4.7 Journal Epik contribution 2013
 - 4.8 MMQ ristourne 2012
 - 4.9 Invitation Formation sensibilisation aux Saines Habitudes de Vie
 - 4.10 Demande d'appui Chambre de Commerce de la MRC de Rivière-du-Loup
 - 4.11 Équilibration du rôle d'évaluation foncière pour 2014
 - 4.12 Mandat aviseur légal
- 5. SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 5.1 Rapport du service incendie
 - 5.2 Démission Bernard Dionne
 - 5.3 Préavis de vérification mécanique

6. TRANSPORT

- 6.1 Demande de subvention discrétionnaire au député
- 6.2 Correspondance BML Travaux rue du Couvent

7. HYGIÈNE DU MILIEU

- 7.1 Date butoir connexion aux services aqueduc et égout
- 7.2 CERIU Tournée régionale 2013
- 7.3 Excavations Bourgoin & Dickner Demande de remboursement
- 7.4 Recommandations soumissions Regard RD-1
- 7.5 Forum régional sur l'eau en Chaudière-Appalaches
- 7.6 Vanne pour rinçage du réseau
- 7.7 Facture Allen

8. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

- 8.1 Rapport des permis de construction et certificats d'autorisation
- 8.2 CPTAQ décision 403448
- 8.3 CPTAQ décision 402589
- 8.4 Procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du 23/01/2013
- 8.5 CPTAQ appui aux demandes (2013-01 et 2013-02)

9. LOISIRS ET CULTURE

- 9.1 Rapport mensuel des Loisirs Kakou inc.
- 9.2 Appel d'offres services professionnels bibliothèque
- 9.3 Appel d'offres services professionnels Centre des Loisirs
- 9.4 Honoraires Carl Charron supplémentaires Centre des Loisirs
- 9.5 Ministère de la Culture et des Communications Loi sur le patrimoine culturel
- 9.6 Protocole Municipalité Fabrique
- 9.7 Bibliothèque budget 2013
- 9.8 Renouvellement dépôt à terme Loisirs
- 9.9 Rapport annuel CDC

10. AUTRES DOSSIERS

- 11. INFORMATIONS Prochaine réunion le 4 mars 2013
- 12. AFFAIRES NOUVELLES
- 13. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2013-02-27.3 Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 14 janvier 2013

Il est proposé par monsieur André Guay et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le procès-verbal de la session régulière du 14 janvier 2013 soit adopté en sa forme et teneur sauf la résolution no <u>2013-01-03.4.1</u>, changer le montant total des dépenses à même le fonds général qui était de 518 795.44\$ pour un montant de 532 537.36\$.

4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2013-02-28.4.1 Ratification des déboursés de janvier 2013 et approbation des comptes du mois

Il est proposé par monsieur Carol Jean et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que les comptes pour la période du 1 au 31 janvier 2013 soient ratifiés et payés tels que présentés pour un montant total de 128 076.14\$ à même le fonds général et de 9 772.88\$ à même le règlement d'emprunt no 34-10.

Que madame Ghislaine Daris, mairesse et madame Madeleine Lévesque, dir. gén. / sec. trés. soient autorisées à effectuer les paiements pour et au nom de la Municipalité de Cacouna. La dir. gén. & sec. trés. confirme la disponibilité de crédits nécessaires afin de payer les comptes.

2013-02-29.4.2 Les Fleurons du Québec

La Corporation des Fleurons du Québec nous offre d'adhérer à leur organisme afin d'améliorer le paysage urbain de notre municipalité.

Attendu que d'importants travaux d'infrastructures ont été réalisés au cours des dernières années;

Attendu que le conseil municipal désire améliorer le paysage de notre municipalité;

Attendu que la classification des fleurons constitue une reconnaissance de prestige qui pousse les municipalités et leurs citoyens à améliorer en permanence leurs aménagements paysagers et horticoles;

Attendu que ce programme vise à renforcer les attraits des villes et villages du Québec tout en s'inscrivant dans une vision durable de l'aménagement paysager;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Gilbert Dumont et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna accepte d'adhérer au Fleurons du Québec pour les années 2013-2014-2015 pour un montant de 1015\$ plus taxes soit la somme de 1167\$.

2013-02-30.4.3 CRE Bas-Saint-Laurent - adhésion

Le conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent procède actuellement à la mise à jour de leur liste de membres. Il nous offre l'opportunité de renouveler notre adhésion à leur organisme.

Attendu que le conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent offre le renouvellement de l'adhésion de leur organisme;

Attendu que les dossiers prioritaires de cet organisme sont : la forêt, le Saint-Laurent, l'eau, l'énergie, les matières résiduelles et l'agriculture;

Attendu que ces dossiers sont également prioritaires pour notre municipalité;

En conséquence,

Il est proposé par madame Francine Côté et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna accepte d'adhérer au Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent pour un montant de 10\$ pour l'année 2013.

2013-02-31.4.4 ADMQ - cotisation annuelle

Dépôt au conseil du renouvellement de la cotisation annuelle de l'Association des directeurs municipaux du Québec pour l'année 2013.

Considérant qu'il est temps de renouveler l'adhésion à l'Association des directeurs municipaux du Québec;

Considérant que la dite association offre un programme de formation continue de même que plusieurs séances d'information sur des sujets touchant nos réalités quotidiennes;

Considérant que de multiples outils de communications sont disponibles sans frais supplémentaires;

Considérant qu'une assurance des frais juridiques et un cautionnement sont ajoutés à l'adhésion;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur André Guay et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que ce conseil accepte de payer l'adhésion de madame Madeleine Lévesque, dir. gén / sec. trés. à l'Association des directeurs municipaux du Québec pour un montant de 395\$ plus taxes soit la somme de 454.15\$.

Que ce conseil refuse la portion assurance pour un montant de 216\$ plus taxes étant déjà assuré pour erreur et omission sur la police d'assurance de la Municipalité.

2013-02-32.4.5 Croix-Rouge

Dépôt au conseil du renouvellement de la lettre d'entente avec la Croix-Rouge pour les services aux sinistrés pour un montant total de 287.70\$.

Attendu que l'organisme " La Croix-Rouge" est un organisme dont des bénévoles passent de porte en porte à tous les ans afin de recevoir des dons;

Attendu que tous les citoyens de notre municipalité sont ainsi sollicités;

Attendu que le budget municipal est l'argent de tous les citoyens;

Attendu que la politique de la municipalité consiste à ne pas donner aux organismes qui ont déjà sollicités nos citoyens;

Pour toutes ces raisons.

Il est proposé par monsieur Gilles D'Amours et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que ce conseil refuse de payer la quote-part à la Croix-Rouge étant donné le double paiement des citoyens de notre municipalité.

2013-02-33.4.6 Info-Dimanche - hommage des bénévoles

Madame Micheline Côté, conseillère publicitaire du journal Info-Dimanche nous invite à participer à la section spéciale du 27 mars prochain concernant l'hommage aux bénévoles.

Attendu que le conseil municipal de Cacouna désire reconnaître ses bénévoles sur son territoire;

Attendu que la publication d'une annonce dans le journal souligne le travail exceptionnel d'une personne qui travaille bénévolement pour la collectivité;

Pour ces raisons,

Il est proposé par monsieur Gilbert Dumont et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que ce conseil accepte de payer une carte d'affaires au journal Info-Dimanche dans la section spéciale du 27 mars prochain pour un montant de 95\$ plus taxes soit la somme de 109.23\$.

Que madame Maria Degarie soit nommée bénévole de la Municipalité de Cacouna.

<u>2013-02-34.4.7 Journal Epik - contribution 2013</u>

M. Yvan Roy, coordonnateur du Journal Epik de Cacouna nous demande le versement de la participation financière de la municipalité aux 6 numéros du Journal Epik 2013 représentant l'équivalent du coût publicitaire (140\$/page) de 4 pages et ¼ par parution, soit 3600\$ pour l'année.

Attendu que le conseil municipal désire participer financièrement au journal Epik pour l'année 2013;

Attendu que la municipalité utilise un minimum de 4 pages par publication du journal Epik;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Carol Jean et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que ce conseil accepte de payer la somme de 3600\$ au journal Epik pour l'année 2013.

4.8 *MMQ - ristourne 2012*

Madame Linda Daoust directrice générale et chef de l'exploitation de la Mutuelle des Municipalités du Québec nous informe qu'un montant de 2 millions de dollars sera versé en ristourne à ses membres sociétaires.

Pour la Municipalité de Cacouna, un montant de 2244\$ sera versé en ristourne pour l'année 2012.

2013-02-35.4.9 Invitation - Formation sensibilisation aux Saines Habitudes de Vie

Madame Mylène Croteau, coordonnatrice du comité saines habitudes de vie MRC de Rivière-du-Loup ayant pour mission de favoriser le développement de conditions permettant l'adoption et le maintien d'habitudes santé chez les enfants de la naissance à 17 ans et leur famille.

Il est proposé par madame Francine Côté et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que ce conseil accepte que madame Ghislaine Daris mairesse participe à cette journée d'information qui se tiendra à Rivière-du-Loup le 27 février prochain.

4.10 Demande d'appui-Chambre de Commerce de la MRC de Rivière-du-Loup

Ce point est reporté à une date ultérieure

4.11 Equilibration du rôle d'évaluation foncière pour 2014

M. Nicolas Bouchard, évaluateur agréé et directeur par intérim de la direction de l'évaluation foncière du MAMROT nous informe que selon les renseignements dont il dispose, le prochain rôle d'évaluation foncière de notre municipalité sera déposé l'automne prochain pour être en vigueur durant les exercices financiers 2014, 2015, 2016. Ainsi ce rôle d'évaluation devra faire l'objet d'une équilibration préalablement à son dépôt tel que prévoit l'article 46.1 de la Loi sur la fiscalité municipale.

2013-02-36.4.12 Mandat aviseur légal

Il est proposé par monsieur Carol Jean et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil mandate madame Madeleine Lévesque dir. gén. / sec. trés. pour contacter la FQM afin de nous référer un avocat pour recevoir des avis légaux concernant le site d'enfouissement sanitaire.

5. SÉCURITÉ PUBLIQUE

5.1 Rapport du service incendie

Dépôt du rapport concernant le service incendie pour information.

2013-02-37.5.2 Démission Bernard Dionne

M. Bernard Dionne informe le conseil que suite à plusieurs examens médicaux, il ne peut plus faire partie du service incendie et remet sa démission.

Il est proposé par monsieur Gilbert Dumont et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que ce conseil accepte la démission de monsieur Bernard Dionne au service incendie de notre municipalité.

Que le dit conseil remercie monsieur Dionne pour tous les services rendus au sein du service incendie.

5.3 Préavis de vérification mécanique

Madame Lise Dion de la direction du soutien aux opérations du service du soutien technique du contrôle routier nous avise que la vérification mécanique d'un véhicule incendie devra être effectuée pour le 31 mars 2013.

6. TRANSPORT

2013-02-38.6.1 Demande de subvention discrétionnaire au député

Considérant que le conseil de la Municipalité de Cacouna a constaté le piètre état de l'asphalte sur la rue de la Fabrique;

Considérant les coûts onéreux pour l'asphaltage des rues;

Considérant qu'en obtenant une subvention, le conseil pourrait faire des travaux sur cette rue;

En conséquence,

Il est proposé par madame Francine Côté et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna demande au député de Rivière-du-Loup monsieur Jean D'Amour, une subvention discrétionnaire pour un montant de 25 000\$ afin de faire asphalter la rue de la Fabrique et la rendre plus sécuritaire pour nos citoyens.

6.2 Correspondance BML- Travaux rue du Couvent

M. Jean-François Jolicoeur, ingénieur chargé de projets adjoint de Construction BML nous informe qu'une visite a eu lieu le 24 janvier sur la rue du Couvent afin de constater l'aspect visuel, le joint ainsi que le drainage de la chaussée. La neige les a empêchés d'en vérifier la conformité. Au printemps 2013, ils se déplaceront afin de constater les déficiences et procéderont aux travaux correctifs, le cas échéant.

7. HYGIÈNE DU MILIEU

2013-02-39.7.1 Date butoir - connexion aux services aqueduc et d'égout

Attendu que les travaux de construction de services d'aqueduc et d'égout sont terminés dans le secteur ouest de la municipalité;

Attendu qu'un constat a été observé à l'effet que plusieurs résidents ne sont pas encore raccordés au réseau municipal;

Attendu que ceci occasionne une sous-consommation et ainsi l'eau stagne dans les tuyaux et devient non-conforme aux normes environnementales;

Attendu que pour les services d'égouts, cela occasionne des odeurs dans la rue;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Gilles D'Amours et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna informe les citoyens qu'ils doivent se connecter obligatoirement aux services d'aqueduc et d'égouts d'ici le 31 août 2013 maximum.

2013-02-40.7.2 CERIU - tournée régionale 2013

Suite à la résolution du mois dernier concernant l'autorisation de participer à la tournée régionale CERIU,

Il est proposé par monsieur André Guay et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna accepte de payer l'inscription de monsieur Vincent Bérubé inspecteur en bâtiments au montant de 60\$ taxes incluses à CERIU pour la tournée régionale qui se tiendra à Rimouski le 18 mars prochain.

2013-02-41.7.3 Excavations Bourgoin & Dickner - Demande de remboursement

M. Stéphane Dickner, président de Excavations Bourgoin & Dickner nous adresse une demande de remboursement des analyses de laboratoire pour les tests d'eau du Cénacle dû à la qualité de l'eau de la municipalité qui n'était pas conforme aux normes du MDDEP pour un montant 551.88\$.

Attendu que l'entrepreneur Excavations Bourgoin & Dickner a exécuté des travaux au Cénacle pour le raccordement des services d'aqueduc et d'égout;

Attendu que l'entrepreneur a indiqué qu'il devait s'assurer que l'eau devait être conforme avant de connecter les services;

Attendu que l'entrepreneur a demandé à la municipalité le résultat des tests d'eau potable;

Attendu qu'il a quand même expédié à un laboratoire des tests d'eau potable;

Pour ces raisons,

Il est proposé par monsieur Carol Jean et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna refuse de payer la somme 551.88\$ à Excavations Bourgoin & Dickner Inc.

7.4 Recommandations soumissions - Regard RD-1

M. Pierre L'Heureux, ingénieur du Consortium Cima+/Roche nous recommande d'accepter la soumission de Excavations Bourgoin & Dickner Inc. au montant de 56497.57\$ pour la modification au regard RD-1.

On attend le protocole d'entente du Consortium Cima+/Roche pour autoriser ce contrat.

2013-02-42.7.5 Forum régional sur l'eau en Chaudière-Apppalaches

Suite à la résolution du mois dernier concernant l'autorisation de participer au Forum régional sur l'eau en Chaudière-Appalaches,

Il est proposé par monsieur Gilbert Dumont et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna accepte de payer l'inscription de monsieur Vincent Bérubé inspecteur en bâtiments et madame Sabryna Caron technicienne en eaux au montant de 60\$ chacun soit la somme de 120\$ à Organisme des Bassins Versants (OBV) de la Côte-du-Sud pour la journée de conférence qui se tiendra le 26 février prochain à Montmagny.

2013-02-43.7.6 Vanne pour rinçage du réseau

Dépôt d'une soumission pour l'achat d'une valve pour le rinçage du réseau d'aqueduc au printemps.

Il est proposé par monsieur Carol Jean et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna accepte la soumission de Aréo-Feu pour l'achat d'une vanne 2.5 " ainsi qu'un coude 45 degrés pour un coût de 820\$ plus taxes soit la somme de 942.80\$ plus transport.

2013-02-44.7.7 Facture Allen

Dépôt au conseil d'une facture au montant de 785.53\$ taxes incluses pour ajuster les trois postes de pompage et dont le diagnostic résultait d'un problème d'Hydro-Québec.

Il est proposé par monsieur Gilbert Dumont et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna reporte la décision à une prochaine réunion pour étude.

8. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

8.1 Rapport des permis de construction et des certificats d'autorisation

Les statistiques des permis généraux et certificats sont déposés au conseil pour information générale.

8.2 *CPTAQ - décision 403448*

Décision préliminaire no 403448 de la Commission de protection du territoire agricole du Québec indiquant autoriser l'utilisation à des fins autres que l'agriculture, soit l'exploitation d'une gravière-sablière incluant le chemin d'accès, d'un emplacement d'une superficie de 18,96 hectares, faisant partie des lots 71, 73, 74, 78, 79, 80, 83, 84 et 86 du cadastre de la paroisse de Cacouna, de la circonscription foncière de Témiscouata, dans la municipalité de Cacouna. L'autorisation est assujettie à certaines conditions énumérées dans ladite décision.

8.3 CPTAQ - décision 402589

Dépôt d'une décision finale no 402589 de la Commission de protection du territoire agricole du Québec autorisant l'aliénation à des fins autres que l'agriculture, soit résidentielles accessoires, d'une superficie de 2000 mètres carrés d'un emplacement faisant partie des lots 231 et 232, du cadastre de la paroisse de Cacouna, de la circonscription foncière de Témiscouata dans la municipalité de Cacouna.

2013-02-45.8.4 Procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du 23/01/2013

Dépôt au conseil du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme tenu le 23 janvier 2013.

En résumé, deux demandes de changements de zonage ont été autorisées par le comité ainsi qu'une demande de dérogation mineure. De plus, il y a eu élection du président.

Il est proposé par monsieur Gilles D'Amours et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna accepte le procès-verbal du 23 janvier 2013 du comité consultatif d'urbanisme.

Que les procédures de changement de zonage indiquées au procès-verbal du 23-01-2013 soient entreprises par l'inspecteur en bâtiments et la directrice générale.

Que l'avis public concernant la dérogation mineure indiquée au procès-verbal du 23-01-2013 soit affiché afin de la présenter à la prochaine réunion.

Que le conseil accepte la nomination de monsieur Marcel Filion comme président du comité consultatif d'urbanisme pour la présente année.

2013-02-46.8.5 CPTAQ - appui aux demandes (2013-01 et 2013-02)

Attendu que le terrain de la succession de Fernando Pelletier ne comporte pas de zone susceptible de recevoir un champ d'épuration en vue de se conformer au règlement sur le traitement des eaux usées;

Attendu que le terrain au nord-ouest est un terrain non cultivable par sa dimension, terrain appartenant à la ferme Figali.

Attendu que la ferme Figali pourrait utiliser en échange le terrain appartenant à la succ. F. Pelletier, terrain où se trouve un garage, lequel est situé de l'autre côté de l'ancienne route 10.

Attendu que La ferme Figali ne possède aucun terrain contiguë à cette dernière parcelle, et que cette transaction, pour être complétée, doit permettre la création d'un lot conforme de 3000m² au sud de l'ancienne route 10;

Il est proposé par monsieur André Guay et résolu à l'unanimité des membres présents :

 ${\bf Que}$ le conseil appuie les demandes faites à la CPTAQ (2013-01 et 2013-02) par la Ferme Figali, afin :

- De faire un échange de terrain de 1313,3m² selon les termes qu'ils ont fixé dans la demande à la CPTAQ et dans ses annexes, avec la succession de Fernando Pelletier;
- Dans un second temps, que la Ferme Figali acquière de Gaétane Marquis, qui est propriétaire du lot 268-P situé au sud-est du garage et du terrain nouvellement acquis par Ferme Figali, une partie de lot d'une dimension de 1686,7 m² afin de rendre ce dernier lot conforme dans ses dimensions afin qu'il puisse être cadastré.

9. LOISIRS ET CULTURE

2013-02-47.9.1 Rapport mensuel des Loisirs Kakou Inc.

Dépôt du rapport mensuel de monsieur Jean-Yves Chouinard, Coordonnateur en loisirs.

Il est proposé par monsieur Gilbert Dumont et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna accepte les dépenses suivantes :

Musique carnaval 300\$

Cours Zumba 840\$ payable en 5 versements

Achat de chandails 532.33\$ taxes, transport et graphisme inclus

2013-02-48.9.2 Appel d'offres - services professionnels bibliothèque

Attendu que le conseil de la Municipalité de Cacouna désire faire préparer les plans et devis pour l'aménagement de la bibliothèque à la sacristie;

Attendu que le conseil désire être prêt à demander des soumissions aux entrepreneurs lorsque l'on aura reçu confirmation de la subvention;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Carol Jean et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna mandate madame Madeleine Lévesque directrice générale à préparer des soumissions sur invitation pour services professionnels aux architectes de la région.

2013-02-49.9.3 Appel d'offres - services professionnels Centre des loisirs

Attendu que le conseil de la Municipalité de Cacouna désire faire préparer les plans et devis pour la construction d'un bâtiment du centre des loisirs;

Attendu que le conseil désire être prêt à demander des soumissions aux entrepreneurs lorsque l'on aura reçu confirmation de la subvention;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Gilbert Dumont et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna mandate madame Madeleine Lévesque directrice générale à préparer des soumissions sur invitation pour services professionnels aux architectes de la région.

2013-02-50.9.4 Honoraires Carl Charron - supplémentaires Centre des Loisirs

Dépôt d'une facture de Carl Charron architecte pour une étude d'avant projet du bâtiment du centre des Loisirs d'un montant de 3355.80\$.

Attendu qu'une soumission avait déjà été déposée pour une étude de projet pour le bâtiment du centre des Loisirs;

Attendu qu'une première ébauche a été présentée à la municipalité;

Attendu que le comité a rencontré les divers intervenants concernés par le projet;

Attendu que suite à cette rencontre, une autre version a été demandée;

Attendu que le conseil n'a pas reçu d'estimé des coûts pour cette autre version;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Carol Jean et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna mandate mesdames Ghislaine Daris mairesse et Madeleine Lévesque directrice générale pour négocier la facture de cette étude d'avant-projet du bâtiment du centre des loisirs avec l'entreprise Carl Charron, architecte.

9.5 Ministère de la Culture et des Communications - Loi sur le patrimoine culturel

M. Louis Landry, directeur régional du Ministère de la Culture et des Communications nous informe que les municipalités locales bénéficient de nouveaux pouvoirs, dont celui d'identifier des éléments de leur patrimoine immatériel ainsi que des personnages historiques décédés, des événements et des lieux historiques. De plus, elle peut demander la désignation de paysages culturels patrimoniaux par le Gouvernement du Québec.

Dans le cas des immeubles patrimoniaux, les municipalités peuvent désormais, si elles le désirent, inclure les intérieurs dans leur citation. De plus, il est encore possible pour les municipalités de demander le transfert de responsabilité quant à la protection d'un site patrimonial classé ou déclaré, ou d'une aire de protection.

2013-02-51.9.6 Protocole Municipalité - Fabrique

M. Michel Lavoie, économe diocésain de l'archevêché de Rimouski, nous demande de préciser dans le protocole d'entente avec la Fabrique pour la bibliothèque que l'entretien du stationnement doit être pour la durée du protocole.

Il est proposé par monsieur Gilles D'Amours et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna accepte d'ajouter à la clause no 6 du protocole d'entente entre la Fabrique de Cacouna et la Municipalité comme suit :

6. Stationnement

Que l'entretien du stationnement soit à la charge de la Municipalité comme c'est le cas depuis plusieurs dizaines d'années.

2013-02-52.9.7 Bibliothèque - budget 2013

M. René Voyer, responsable de la bibliothèque de Cacouna dépose au conseil les prévisions budgétaires pour l'année 2013.

Il est proposé par madame Francine Côté et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna accepte de verser la contribution municipale pour l'année 2013 d'un montant de 1500\$ à la bibliothèque municipale et payer en mars 2013.

2013-02-53.9.8 Renouvellement dépôt à terme - Loisirs

Dépôt au conseil du renouvellement de dépôt à terme au montant de 5745.86\$ pour un terme d'un an au taux de .65%.

Il est proposé par monsieur Gilbert Dumont et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna accepte de transférer du compte opérations au compte dépôt à terme une somme supplémentaire de 20 000\$ au taux progressif de .9 à 4% sur trois ans rachetable à la date d'anniversaire.

9.9 Rapport annuel CDC

Dépôt au conseil du rapport annuel d'animation rurale pour l'année 2012.

- 10. AUTRES DOSSIERS
- 11. INFORMATIONS
- 12. AFFAIRES NOUVELLES
- 13. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2013-02-54.14 Clôture de l'assemblée

Il est proposé par monsieur Carol Jean et résolu à l'unanimité des membres présents

et résolu à l'unanimité des membre	es présents :
Qu'advenant 20h35 et l'ordre du jo	our étant épuisé, que l'assemblée soit clo
Madeleine Lévesque, dir. gén. /sec. trés.	Ghislaine Daris, mairesse
